FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RESION Impermax LY

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

RESION Impermax LY

N° de produit

HC-LY

Identifiant unique de formulation (UFI)

06G0-C0HW-1009-SKW2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Peinture

Code produit (A.I.S.E.)

AISE-P1008 / Produits de revêtement (peinture, produit de remplissage, mastic, diluant). Procédé semiautomatique.

Descripteurs d'utilisation (REACH)

Secteur d'utilisation	La description
LCS "C"	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
LCS "PW"	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit	La description
PC 1	Adhésifs, produits d'étanchéité
PC 9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants
Catégorie de processus	La description
PROC 10	Application au rouleau ou au pinceau
Catégorie d'article	La description
AC 13	Articles en plastique
Catégorie de rejet dans l'environnement	La description
ERC 8e	Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

EuPCS

PC-ADH / Adhésifs et produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Polyestershoppen BV

Oostbaan 680 2841 ML Moordrecht Netherlands +31 85 0220090

Personne à contacter



Courriel

info@polyestershoppen.nl

Révision

18/04/2024

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3; H226, Liquide et vapeurs inflammables.

Asp. Tox. 1; H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

Resp. Sens. 1; H334, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

STOT RE 2; H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Liquide et vapeurs inflammables. (H226)

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Peut provoguer une allergie cutanée. (H317)

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (H334) Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H373)

Conseil(s) de prudence

Générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101) Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)

Porter protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P301+P310) Consulter un médecin en cas de malaise. (P314)

Stockage

Garder sous clef. (P405)

Élimination



Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

Contient

Poly(oxy(methyl-1,2-ethanediyl)), alpha-hydro-omega-hydroxy-, polymer with 1,1-methylenebis(isocyanatobenzene), isocyanate-terminated éthylbenzène

distillats légers (pétrole), hydrotraités;Kérosène - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en préence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.

Autre étiquetage

UFI: 06G0-C0HW-1009-SKW2

COV

TENEUR EN COV: 184 g/L

TENEUR MAXIMALE EN COV (Phase II, catégorie A/i (PS): 500 g/L)

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Poly(oxy(methyl-1,2- ethanediyl)), alpha-hydro- omega-hydroxy-, polymer with 1,1- methylenebis(isocyanatobenz ene), isocyanate-terminated	N° CAS : 96328-90-4 N° CE: 692-819-0 REACH: N° index :	40-60%	Skin Sens. 1, H317 Resp. Sens. 1, H334	[19]
o-xylène;m-xylène;xylène;p- xylène	N° CAS: 1330-20-7 N° CE: 215-535-7 REACH: 01-2119488216-32-XXXX N° index: 601-022-00-9	10-15%	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Acute Tox. 4, H332	[1]
acétate de 2-méthoxy-1- méthyléthyle	N° CAS: 108-65-6 N° CE: 203-603-9 REACH: 01-2119475791-29-XXXX N° index: 607-195-00-7	10-15%	Flam. Liq. 3, H226	[1]
éthylbenzène	N° CAS : 100-41-4 N° CE: 202-849-4 REACH: 01-2119489370-35-XXXX N° index : 601-023-00-4	10-15%	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332 STOT RE 2, H373	[1]
distillats légers (pétrole), hydrotraités;Kérosène - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à	N° CAS : 64742-47-8 N° CE: 265-149-8 REACH: 01-2119484819-18-XXXX N° index : 649-422-00-2	10-15%	EUH066 Asp. Tox. 1, H304	



l'hydrogène en préence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne blessée à l'air frais. Faites en sorte que le blessé reste sous surveillance. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ne pas provoquer de vomissements ! Si des vomissements se produisent, garder la tête vers le bas afin que le vomi n'entre pas dans les poumons. Appeler un médecin ou une ambulance. Des symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaitre après quelques heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être gardées sous observation médicale pendant au moins 48 heures.

Brûlure

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient des substances pouvant provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion. Les symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures.

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les



protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée. Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Evitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Evitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.



Utiliser du matériel [électrique/d'éclairage/de ventilation] antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Evitez le contact direct avec le produit.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

Les compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Température de stockage

Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 221

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 50

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 100

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 442

Observations:

Risque de pénétration percutanée.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 275

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 50

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 100

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 550

Observations:

Risque de pénétration percutanée.

éthylbenzène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 88,4

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 100

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 442

Observations:

Risque de pénétration percutanée.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

DNEL

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL:
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	320 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	796 mg/kg/jour



Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	550 mg/m³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	33 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	33 mg/m³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	275 mg/m³
Effets systématiques à court terme - population globale	Oral	500 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	36 mg/kg/jour

distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en préence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL:
À court terme	Inhalation	5 mg/m³
éthylbenzène		
Durée :	Voie d'exposition :	DNEL:
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	180 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	293 mg/m³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	442 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	15 mg/m³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	77 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	1.6 mg/kg/jour
o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène		
Durée :	Voie d'exposition :	DNEL:
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	125 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	212 mg/kg/jour

Darce.	voic a exposition.	DITLE.
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	125 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	212 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	260 mg/m³
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	442 mg/m³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	65.3 mg/m³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	221 mg/m³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	260 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	442 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	65.3 mg/m³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	221 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	12.5 mg/kg/jour

PNEC

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

acctate de 2 metroxy i metrojie		
Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC:
Eau de marines		63.5 μg/L
Eau douce		635 μg/L
Emission intermittente (eau douce)		6.35 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		100 mg/L
Sédiment en eau de marines		329 μg/kg
Sédiments en eau douce		3.29 mg/kg
Terre		290 μg/kg

éthylbenzène



Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC:
Eau de marines		10-100 μg/L
Eau douce		100 μg/L
Emission intermittente (eau douce)		100 μg/L
Installation de traitement des eaux usées		9.6 mg/L
Prédateurs		20 mg/kg
Sédiment en eau de marines		1.37 mg/kg
Sédiments en eau douce		13.7 mg/kg
Terre		2.68 mg/kg
o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène		
Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC:
Eau de marines		327 μg/L
Eau douce		327 μg/L
Emission intermittente (eau douce)		327 μg/L
Installation de traitement des eaux usées		6.58 mg/L
Sédiment en eau de marines		12.46 mg/kg
Sédiment en eau de marines Sédiments en eau douce		12.46 mg/kg 12.46 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Туре	Classe	Couleur	Normes	
A	Classe 2 (capacité moyenne)	Marron	EN14387	

Protection de la peau



Recommandé	Type/Catégorie	Normes		
Porter des vêtements de protection appropriés, par exemple une combinaison en polypropylène ou des vêtements de travail spéciaux en coton/polyester.	-	-		R
rotection des mains				
Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	0.4	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	

Protection des yeux

Type Normes

Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

EN166

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Blanc

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Solvant

pН

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Densité (g/cm³)

1,3

Viscosité cinématique

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Viscosité dynamique

5000-10000 mPa.s (20 °C)

Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C)

238

Pression de vapeur

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.



Densité de vapeur relative

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

45

Inflammabilité (°C)

Le matériau est combustible.

Température d'auto-inflammation (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Limite d'explosivité (% v/v)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

COV (g/L)

184

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Evitez toute électricité statique.

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiquë

Produit/composant o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène

Espèce : Rat Voie d'exposition : Oral Test : DL50



Valeur: 4300 mg/kg

Produit/composant o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène

Espèce: Lapin Voie d'exposition: Dermique Test: **DL50** Valeur: 2000 mg/kg

Produit/composant acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Espèce: Voie d'exposition: Oral DI 50 Test:

Valeur: 8532 mg/kg

Produit/composant acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

DI 50

Espèce: Lapin Dermique Voie d'exposition: Test: **DL50** Valeur: >5000 mg/kg

Produit/composant éthylbenzène

Espèce: Rat Voie d'exposition: Oral

Test:

Valeur: 3500 mg/kgbw

Produit/composant éthylbenzène

Espèce: Lapin Voie d'exposition: Dermique Test . DI 50

Valeur: 15400 mg/kgbw

Produit/composant distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures

obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en préence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont

le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.

Méthode d'essai: **OCDE 401** Espèce: Rat Voie d'exposition: Oral Test: DI 50

Valeur: >5000 mg/kg

Produit/composant distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures

obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en préence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont

le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.

Méthode d'essai: **OCDE 403** Rat Espèce: Voie d'exposition: Inhalation CL50 Test: 4951 mg/L Valeur:

Produit/composant distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures

obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en préence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont

le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.

Méthode d'essai : **OCDE 402** Lapin Espèce: Voie d'exposition: Dermique Test: **DL50**

>5000 mg/kg

Valeur:



Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures

obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en préence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont

le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.

Méthode d'essai : OCDE 404 Espèce : Lapin

Valeur : Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Provogue une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allerqiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques: Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC. éthylbenzène: La substance a été classée dans le groupe 2B par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Espèce : Poisson CL50

Valeur: 100-180 mg/L



Produit/composant distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures

obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en préence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont

le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.

 Méthode d'essai :
 OCDE 203

 Espèce :
 Poisson

 Durée :
 48 heures

 Test :
 CL50

 Valeur :
 >1000 mg/L

Produit/composant distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures

obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en préence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont

le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.

 Méthode d'essai :
 OCDE 202

 Espèce :
 Daphnie

 Durée :
 72 heures

 Test :
 CE50

 Valeur :
 >1000 mg/L

Produit/composant distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures

obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en préence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont

le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.

 Méthode d'essai :
 OCDE 201

 Espèce :
 Algues

 Durée :
 72 heures

 Test :
 CE50

 Valeur :
 >1000 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant distillats légers (pétrole), hydrotraités;Kérosène - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures

obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en préence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont

le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.

Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigeur pour le traitement des déchets. HP 3 - Inflammable

HP 5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (TSOC)/toxicité par aspiration

HP 13 - Sensibilisant

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.



Code CED

Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport 14.1 14.2 14.3 14.4 14.5 Autres ONU Désignation officielle de transport Classe(s) de danger pour le transport PG* Env** informations: ADR UN1866 RÉSINE EN SOLUTION, inflammable Classe: 3 III Quantités Non limitées: 5 L Étiquettes: 3 Code de classification: F1 Code de restriction en tunnels: (D/E) Voir ci-dessous pour plus d'informations. Classe: 3 Quantités **IMDG UN1866 RESIN SOLUTION** III Non Étiquettes: 3 limitées: 5 L Code de classification: F1 EmS: F-E S-E Voir ci-dessous pour plus d'informations. **UN1866 RESIN SOLUTION** IATA Classe: 3 Ш Non Voir ci-dessous Étiquettes: 3 pour plus Code de classification: F1 d'informations.

Autre

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

^{*} Groupe d'emballage

^{**} Dangers pour l'environnement



Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES, quantité seuil (Colonne 2): 5.000 tonnes / (Colonne 3): 50.000 tonnes

REACH, Annexe XVII

o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 40) de REACH. acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 40) de REACH. éthylbenzène est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 40) de REACH.

Autre

Marquage tactile.

Doit être livré dans un emballage avec une fermeture à l'épreuve des enfants si le produit est vendu au détail.

Sources

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.

Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative a l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement.

Décret n° 2006-623 du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules. Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

EUH066, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312, Nocif par contact cutané.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H332, Nocif par inhalation.

H334, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

LCS "C" = Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

LCS "PW" = Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PROC 10 = Application au rouleau ou au pinceau

PC 1 = Adhésifs, produits d'étanchéité

PC 9a = Revêtements et peintures, solvants, diluants

AC 13 = Articles en plastique

ERC 8e = Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route



CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques physiques se basés sur les données expérimentales.

Homologué par

H.A.B.

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue: FR-fr